

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT: Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.

RÉDACTION & ADMINISTRATION 47, RUE NEUVE, 17 Directeur-Gérant: ALFRED REBOLX

ABONNEMENTS ET ANNONCES: RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.

ROUBAIX, LE 7 NOVEMBRE 1886

LA FABRIQUE DE ROUBAIX

Règlement de 1697. — Direction du Magistrat. Droit de plomb ou d'entrée à Lille.

(Suite Voir le Journal de Roubaix du 1er novembre.)

Les corporations de Lille se disputaient sans cesse sur les limites insaisissables qui les séparaient. On s'arrêta à la sayetterie ? En 1696, Roubaix fabriqua des callemandes, dont l'invention remonta au commencement du siècle, et dont l'auteur était celle du satin.

surtout d'établir un impôt d'un pataz sur chaque pièce. « Roubaix n'étant qu'un village, disaient les opposants, on dénie que les gens de loi de ce lieu aient le même pouvoir que le magistrat de Lille.

redoublers, redoublers, tourneurs de fils, rappelleurs et autres ouvriers qui ne rendaient pas le pluin à leurs maîtres pour en recevoir un prix raisonnable, et contre toute personne qui achetait ledit pluin.

de plus en plus grands que l'armement fait au point de vue technique. Notre exemple car c'est nous qui venons de donner l'aura donc pas tardé à être suivi.

étonnèrent l'ennemi par la vigueur de leur défense. On bivouaqua sur place par une nuit obscure et par un froid de sept à huit degrés au-dessous de zéro, sans rien pour allumer le feu et avec du pain gelé pour tout aliment.

d'écrire était inconnu. Chez les Grecs comme chez les Romains, jusque dans les capitales mêmes d'Athènes et de Rome, le patois était répandu parmi le peuple. Quand Jules César s'empara de la Gaule, il trouva les trois dialectes des Belges, des Aquitains et des Celtes, à peu près semblables, subdivisés en un grand nombre de patois.

« Nous sommes en bonne et paisible possession, disait le magistrat, d'édicter pour le bien et l'utilité du public et particulièrement sur le fait du métier et stil des manufacturiers. »

« Les opposants parlent fort impertinamment disant que Roubaix n'est qu'un village, puisque ce serait faire leur injure que de les appeler villageois, et que l'éclat qu'ils donnent à leurs familles surpasse ce que font les bons bourgeois de plusieurs villes.

« Les callemandes étaient devenues le principal aliment de l'industrie roubaisienne. A l'origine, on n'en fabriquait que d'unics et de pure laine pour habillement; on y introduisit bientôt de la soie et on les fit rayées, ondoyées, pleuragées, taupiantes, à dentelle, à flammes, à boutons, à parterres; elles servirent alors pour ameublement.

« Les employés de la gare trouvèrent évanoui le général dans un compartiment de seconde dont la portière était ouverte. M. Briard, peindre américain, qui avait reçu un coup de casse-tête et trois coups de stylet, dont on pourrait avoir des suites mortelles.

« Pour épargner à ses troupes les souffrances d'une nouvelle nuit de bivouac, le général Faidherbe fit rentrer dans les cantonnements à deux heures de l'après-midi. Ce mouvement s'exécuta avec un ordre parfait, sans être inquiété par l'ennemi.

« Des écrivains expliquent la conservation de quelques expressions helléniques dans nos contrées comme provenant d'une colonie massinienne, établie dans le voisinage de l'embouchure de la Somme. Sans nous arrêter à cette supposition qui repose sur un fait contestable nous dirons que les monuments monétaires des Gaulois attestent leur connaissance des caractères grecs avant l'occupation romaine, c'est ce qui confirme Strabon, Plinio et César.

« L'on scella au siège de la bourgeoisie les bourgeois gricottes, bourgeois listes, bourgeois croisés, et des estoilles nommées serges de Nimes, rases de Génève et callemandes, pour y être teintes, apprêtées ou vendues à charge d'estre portées au siège de la sayetterie ou bourgeoisie pour y estre plombées aux armes de cette ville, en payant trois patars de chaque pièce.

« Il n'y a d'ailleurs aucun excès dans la taxe d'un pataz qui est destiné non-seulement à couvrir le droit domanial de IS deniers tournés sur les bourgeois et de deux deniers sur les futaines, mais encore à payer les dépenses des Egarés. Le pouvoir d'édicter emporte sans difficulté celui de pouvoir assaillir des personnes chargées de l'exécution des règlements. S'il reste quelque chose du produit, il en sera formé un fonds à l'aide duquel on essaiera de s'affranchir, par voie judiciaire, de l'impôt de trois patars payés aux corporations de Lille pour chaque pièce portée dans cette ville.

« Nos règlements intérieurs se plaient aux exigences du temps, aux progrès de la fabrique, à l'emploi des produits. S'ils parvenaient de porter la longueur des pièces de 30 à 80 et même à 100 aunes, c'est qu'on y était conduit par l'expérience et un aménagement entier demandant un tel aumage. Exiger un double droit de plomb, c'était grever les manufacturiers de Roubaix d'un impôt annuel de plus de 9,000 livres. Ils aimèrent mieux courir les risques d'un procès que ne soumettre à cette nouvelle exigence. Le prince de Soubise, qui taxait de faiblesse leur consentement à la première imposition de trois patars, et les quatre baillis hauts-justiciers de la châtellenie de Lille prirent fait et cause pour eux. Le 9 mars 1728, le conseil d'Etat du roi rendit un arrêt qui faisait trois expresses défenses aux sayetteurs et aux bourgeois de Lille d'exiger aucun droit sur les callemandes apportées du bourg de Roubaix et de ses dépendances dans ladite ville pour y être teintes, apprêtées ou vendues en gros, à peine de concussion.

« La bataille de Bapaume, nous étions victorieux. On passa la nuit dans les villages conquis sur l'ennemi. Une partie des troupes allemandes qui avaient pris part à la bataille s'étaient même débandées et dirigées en désordre sur Amiens.

« Le soir de la bataille de Bapaume, nous étions victorieux. On passa la nuit dans les villages conquis sur l'ennemi. Une partie des troupes allemandes qui avaient pris part à la bataille s'étaient même débandées et dirigées en désordre sur Amiens.

« Dans le Midi, la langue romane conserva mieux la forme latine que dans le Nord, où la rudesse des mots et le contour des Belges, les Bretons et les Germains fit dominer l'élément celtique. De là deux divisions: le roman du Midi fut appelé langue d'oc et celui du Nord langue d'oïl, après le mot qui servait dans les deux pays à exprimer la particule affirmative oui.

« Les manufacturiers de Roubaix vivent de plus en plus dans la sentence du magistrat de Lille, c'est qu'en leur permettant d'entrer à Lille quelques-unes des étoffes nouvelles non reprises dans le placard de 1699, on leur reconnaissait, par cela même, le droit de les fabriquer, et cette considération les décida à se soumettre à l'impôt de trois patars pour droit de plomb, dont la sentence frappait leurs pièces portées à la teinture à Lille; sur à réviser plus tard aux moyens de se soustraire à cette charge.

« Après deux années de procès, l'affaire fut portée au conseil d'Etat, et le règlement, approuvé par l'ordonnance royale du 11 août 1699, qui en prescrivit l'exécution dans tout son contenu.

« Le gouvernement de la Défense nationale avait la faiblesse, pour ne pas dire plus, de placer des aventuriers de bas étage à côté et au-dessus de braves gens et de gens braves. Des généraux en chef n'avaient pas l'énergie de chasser de leur armée des hommes qu'ils méprisaient, parce que ces hommes étaient en grand crédit auprès du gouvernement.

« Les Prussiens étaient en force; ils avaient fait venir les troupes qui assiégeaient Péronne et, jusqu'à la fin de la bataille, ils recevaient des renforts qui portaient leur effectif à plus de 30,000 hommes.

« Cet article d'un journal allemand fut traduit en anglais et reproduit le 9 janvier par le Daily Telegraph.

« Les patois sont rattachés au rouchi, au picard et au wallon. Du reste, ils ne diffèrent guère entre eux que par la prononciation, due à la disposition des organes vocaux.

« Cette espèce de concession des Lillois menaçait la nécessité d'un règlement de police intérieure qui, comparé, avec les étoffes autorisées par les placards de 1554 et de 1699, celles dites de nouvelle invention, maintenant permises par forme d'essai, il était temps d'ailleurs, car en l'absence de règlements la fabrique de Roubaix, « dont le mérite était reconnu « dans les lieux les plus reculés de la « terre, » (1) allait perdre sa bonne renommée. On l'éditait non-seulement à Roubaix, mais dans les environs.

« Avant ce temps, les Egarés n'enregistraient que les pièces de genres compris dans le placard de 1699 et sur lesquels ils percevaient un droit de scel au profit du domaine. Un autre agent, nommé par le bailli au nom du seigneur, scellait les pièces de nouvelle fabrique d'un plomb portant, d'un côté les armes de Melun, et de l'autre celles de Roubaix. Le nouveau règlement voulant que toutes les étoffes, fussent présentées aux Egarés commis par le magistrat, pour être visitées et plombées, il est permis dès lors de suivre dans nos comptes l'importance de notre manufacture.

« Le 15 mars de cette même année 1703, nos échevins acquirent du roi son droit domanial de scel qui fut supprimé, et la taxe d'un pataz s'étendit uniformément sur toutes les étoffes fabriquées à Roubaix.

« Pendant la nuit du 3 janvier, ils évacuèrent Bapaume, craignant d'être attaqués. Nos pertes, à la bataille de Bapaume, furent de: 183 tués, dont 9 officiers; 1,136 blessés, dont 41 officiers; 800 disparus, dont 3 officiers.

« Pendant la nuit du 3 janvier, ils évacuèrent Bapaume, craignant d'être attaqués. Nos pertes, à la bataille de Bapaume, furent de: 183 tués, dont 9 officiers; 1,136 blessés, dont 41 officiers; 800 disparus, dont 3 officiers.

« Tout! fo quar, j'vette à lo 23 cottez, Jè n'vo encor personne tr' attez. I fo encor si biau zé clerre, ...

« Appuyés sur l'ordonnance royale de 1699, qu'ils invoquaient dans tous leurs actes ultérieurs, nos magistrats prirent l'entière direction de la fabrique, et elle ne pouvait être confiée en de meilleures mains. C'est là une des origines de la prospérité de l'industrie roubaisienne. Ils renouvelèrent fréquemment les règlements selon les avis des principaux manufacturiers, et poursuivirent les contentieux avec rigueur. Sur leur demande, l'Intendant de Flandre autorisa les Egarés de Roubaix à faire toutes visites à Mouveaux et autres lieux du district de Tourcoing qui étaient devenus le refuge des fraudeurs de plusieurs fabricants de notre ville. Ils obtinrent semblable permission des baillis et échevins de Wattrelos pour faire visiter les tisserands de ce district et y faire observer les ordonnances de police.

« Les armements de l'Europe. Paris, 6 novembre. — On se doutait bien au peu parmi les contribuables de tous les pays que les affaires bulgares n'avaient été invadées que pour fournir un prétexte à une augmentation des budgets de la guerre dans tous les pays de l'Europe.

« Les armements de l'Europe. Paris, 6 novembre. — On se doutait bien au peu parmi les contribuables de tous les pays que les affaires bulgares n'avaient été invadées que pour fournir un prétexte à une augmentation des budgets de la guerre dans tous les pays de l'Europe.

« Les armements de l'Europe. Paris, 6 novembre. — On se doutait bien au peu parmi les contribuables de tous les pays que les affaires bulgares n'avaient été invadées que pour fournir un prétexte à une augmentation des budgets de la guerre dans tous les pays de l'Europe.

« Les armements de l'Europe. Paris, 6 novembre. — On se doutait bien au peu parmi les contribuables de tous les pays que les affaires bulgares n'avaient été invadées que pour fournir un prétexte à une augmentation des budgets de la guerre dans tous les pays de l'Europe.

« Les armements de l'Europe. Paris, 6 novembre. — On se doutait bien au peu parmi les contribuables de tous les pays que les affaires bulgares n'avaient été invadées que pour fournir un prétexte à une augmentation des budgets de la guerre dans tous les pays de l'Europe.

« Les armements de l'Europe. Paris, 6 novembre. — On se doutait bien au peu parmi les contribuables de tous les pays que les affaires bulgares n'avaient été invadées que pour fournir un prétexte à une augmentation des budgets de la guerre dans tous les pays de l'Europe.

« Les armements de l'Europe. Paris, 6 novembre. — On se doutait bien au peu parmi les contribuables de tous les pays que les affaires bulgares n'avaient été invadées que pour fournir un prétexte à une augmentation des budgets de la guerre dans tous les pays de l'Europe.

« Les armements de l'Europe. Paris, 6 novembre. — On se doutait bien au peu parmi les contribuables de tous les pays que les affaires bulgares n'avaient été invadées que pour fournir un prétexte à une augmentation des budgets de la guerre dans tous les pays de l'Europe.

« Les armements de l'Europe. Paris, 6 novembre. — On se doutait bien au peu parmi les contribuables de tous les pays que les affaires bulgares n'avaient été invadées que pour fournir un prétexte à une augmentation des budgets de la guerre dans tous les pays de l'Europe.

« Les armements de l'Europe. Paris, 6 novembre. — On se doutait bien au peu parmi les contribuables de tous les pays que les affaires bulgares n'avaient été invadées que pour fournir un prétexte à une augmentation des budgets de la guerre dans tous les pays de l'Europe.

« Les armements de l'Europe. Paris, 6 novembre. — On se doutait bien au peu parmi les contribuables de tous les pays que les affaires bulgares n'avaient été invadées que pour fournir un prétexte à une augmentation des budgets de la guerre dans tous les pays de l'Europe.

(1) Arch. Comm. III 48, n° 40, 1695. (2) Arch. Comm. III 48, Procès de juridiction. (3) Nous ne trouvons pas facilement l'étymologie du mot efforce, à moins qu'il ne signifie efforce, tonneaux, et qu'on ait pris l'instrument pour la marque qu'il produit. On sent qu'il s'agit ici d'un signe poinçonné, d'une marque pour l'étoffe indigne de porter le véritable plomb.

NOUVELLES DU JOUR

La question des sous-préfets. Paris, 6 novembre. — M. Sarrien, qui a été entendu aujourd'hui par la commission du budget, a déclaré que la suppression des sous-préfets ne pouvait avoir lieu par voie budgétaire; qu'il s'agit de la suppression de certaines sous-préfectures entraînant celles des arrondissements, cette mesure ne serait pas adoptée par la Chambre des députés dont elle diminuerait le nombre. La commission s'est rangée à cet avis et les sous-préfets menacés seront encore sauvés cette fois-ci.

M. Devolle et le droit de 5 francs sur les céréales. Paris, 5 novembre. — On a vu dans la séance d'hier que M. Andrieux défendait son amendement au budget tendant à élever à 5 fr. le droit sur les céréales pour arriver à l'équilibre du budget.

Les armements de l'Europe. Paris, 6 novembre. — On se doutait bien au peu parmi les contribuables de tous les pays que les affaires bulgares n'avaient été invadées que pour fournir un prétexte à une augmentation des budgets de la guerre dans tous les pays de l'Europe.

Les armements de l'Europe. Paris, 6 novembre. — On se doutait bien au peu parmi les contribuables de tous les pays que les affaires bulgares n'avaient été invadées que pour fournir un prétexte à une augmentation des budgets de la guerre dans tous les pays de l'Europe.

Les armements de l'Europe. Paris, 6 novembre. — On se doutait bien au peu parmi les contribuables de tous les pays que les affaires bulgares n'avaient été invadées que pour fournir un prétexte à une augmentation des budgets de la guerre dans tous les pays de l'Europe.

Les armements de l'Europe. Paris, 6 novembre. — On se doutait bien au peu parmi les contribuables de tous les pays que les affaires bulgares n'avaient été invadées que pour fournir un prétexte à une augmentation des budgets de la guerre dans tous les pays de l'Europe.

ÉTUDE SUR LE DIALECTE TOURQUENNOIS

« Je connais tel de ces angouleurs, langages qui fourniraient à l'explorateur habile plus de curiosité et de richesses que cinquante de nos glossaires. » Ch. NODER. (1) Séance du 9 septembre 1871. Déposition du général Faidherbe. Observations de M. Maurice. Enquête parlementaire.

NICAZIE Hé bien! Marie Madelaine vous v'ra. U'alez vous com cela eussane? MARIE MADELAINNE Nons en d'alleme tout d'q' à l'fontaine. Frounette à si so que rien pu. COLA N'buvez point d'au, ch'z est trop cru. Quand i fait eud, un est, en risque. D'haport bien eue b'onne colieue. Buvez puto un voir de vin. J'se eue sechu un bit n' garfin. U'ez qu'les gens sont fort honette. MARIE MADELAINE ALons nons-en, v'la l'eloque qu'al sone, I n'y a quasi chy v'la l'personne. COLA Tout! fo quar, j'vette à lo 23 cottez, Jè n'vo encor personne tr' attez. I fo encor si biau zé clerre, ...